

3112 Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale

Les omnipraticiens et les médecins en médecine familiale diagnostiquent et traitent les maladies, les troubles physiologiques et les traumatismes de l'organisme humain. Ils sont des professionnels de la santé de première ligne et ils dispensent des soins de santé aux patients. Ils travaillent habituellement en cabinet privé, y compris les pratiques partagées, les centres hospitaliers et les cliniques. Ce groupe de base comprend les résidents qui suivent une formation d'omnipraticien ou de médecin en médecine familiale.

Exemples d'appellations d'emploi

- docteur/docteure en médecine (M.D.)
- interne
- interne généraliste
- M.D. (docteur/docteure en médecine)
- médecin
- médecin de famille
- médecin de l'aviation civile
- médecin de médecine familiale
- médecin de médecine générale
- médecin de médecine industrielle
- médecin de médecine préventive communautaire
- médecin de première ligne
- médecin de santé publique
- médecin d'entreprise
- médecin généraliste
- médecin hygiéniste
- médecin militaire (généraliste) – Forces armées
- médecin militaire (MM) omnipraticien/médecin militaire (MM) omnipraticienne
- médecin missionnaire
- médecin-résident/médecin-résidente
- MM (médecin militaire) omnipraticien/MM (médecin militaire) omnipraticienne
- omnipraticien/omnipraticienne
- praticien généraliste/praticienne généraliste
- résident/résidente
- résident/résidente en médecine générale

Fonctions principales

Les omnipraticiens et les médecins en médecine familiale exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- examiner les patients, consigner leur historique médical, ordonner l'exécution de tests de laboratoire, de radiographies et autres épreuves diagnostiques, et consulter d'autres médecins afin d'évaluer la santé physique et psychologique des patients;
- prescrire et administrer des médicaments et des traitements;
- effectuer des interventions chirurgicales courantes ou y participer;
- dispenser des soins d'urgence;
- assurer la gestion des soins actifs;
- vacciner et immuniser les patients;
- assister aux accouchements et dispenser des soins prénatals et postnatals;
- donner des conseils aux patients et à leurs familles concernant les soins de santé, y compris la promotion de la santé et la prévention des maladies et des accidents;
- fournir des conseils et un encadrement aux patients et à leur famille en ce qui a trait à une foule de questions touchant la santé et le mode de vie;
- jouer le rôle de protecteur des droits des patients;
- coordonner ou gérer les soins primaires dispensés aux patients;
- fournir aux patients les soins à long terme requis;
- superviser les services de soins à domicile;
- signaler les naissances, les décès et les cas de maladies contagieuses et les autres maladies aux autorités gouvernementales.

Conditions d'accès à la profession

- Un baccalauréat en sciences
ou
au Québec, un programme d'études collégiales et une année préparatoire aux études médicales sont habituellement exigés.
- Un diplôme d'une faculté de médecine reconnue
et
deux à trois ans de résidence en médecine familiale sont exigés.
- La réussite aux examens du Conseil médical du Canada ou du Collège des médecins du Québec
et
un permis d'exercice provincial ou territorial sont exigés.

Renseignements supplémentaires

- Une formation supplémentaire permet aux chiropraticiens et aux médecins de médecine familiale de devenir médecins spécialistes.

Appellations à ne pas confondre

- *Chiropraticiens/chiropraticiennes* ([3122](#))
- *Médecins spécialistes* ([3111](#))

- Naturopathe et ostéopathe (voir [3123](#) *Autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé*)